

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
 A. GOUESLANT, Directeur
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL
 Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SITUATION

Edouard Daladier a raison et il exprime une vérité de fait quand il précise, qu'« en semant la violence l'Allemagne a récolté la haine ». Haine justicière qui est comme le cri de tant de victimes innocentes ! Haine préservatrice, grâce à laquelle on saura peut-être, cette fois, sauver le monde de nouveaux crimes allemands !

On aurait dit que la France parlait par la voix d'Edouard Daladier. L'esprit de la nation luttant pour sa liberté aimait de son souffle cette rude et forte parole, tandis qu'elle exposait les causes de la guerre, sa résolution de la gagner et sa certitude d'y réussir !
 La puissance pathétique de cette éloquence ne réside pas dans la belle ordonnance du discours, non plus que dans l'arrangement des phrases et l'harmonieux développement des périodes. Elle vient de plus loin, de plus profond. Elle vient de ce que cette voix est l'expression vraie du cœur et de l'âme de la patrie.
 Nous aurons à nous y référer pour ce qu'a dit Edouard Daladier de la trahison communiste. Tenons-nous-en aujourd'hui à ses explications sur ce que doit être la victoire et la paix qui en sortira.

Après avoir précisé que la France et l'Angleterre ont été obligées de recourir à la force pour en réprimer les abus et qu'elles puisent leur inébranlable confiance dans la justice d'une cause qui est celle de tous les peuples libres, Edouard Daladier a mis en contraste l'isolement moral de l'Allemagne « qui sème la violence et qui récolte la haine ».

Puis il déclara que les Alliés déposeraient les armes quand ils pourraient traiter avec un gouvernement qui ne sera pas composé de parjures et de menteurs, et quand seront réparés les dommages affreux causés à des nations faibles.
 Telle est l'œuvre de stricte justice. Pour ce qui est de la sécurité, voici ce qu'a indiqué le Président du Conseil, non sans avoir pris la précaution de réserver notre liberté de décision en rappelant que l'heure n'est pas encore venue de parler publiquement des buts et des conditions de la paix : « Il importe que cette sécurité soit fortement organisée, qu'elle repose sur des garanties matérielles qui en assurent la durée ! »
 « Garanties matérielles », a précisé Edouard Daladier. Car avec l'Allemagne, les garanties morales, on sait ce que ça vaut ! On a vu ce que pèsent les traités et les serments !

Voilà qui nous change heureusement de certains articles et discours où il était suggéré de tout pardonner à l'Allemagne dès qu'on l'aurait vaincue, dès qu'on l'aurait « libérée » de son Führer, puis de l'accueillir comme un frère retrouvé dans la famille européenne où l'on fêterait joyeusement son heureux retour.
 Eh ! bien, ceux-là qui rêvent au jour où ils mettront leur main dans la main des Allemands, ceux-là ne sont vraiment pas dégoûtés.

Nous le confessons avec humilité, cette morale évangélique est trop sublime pour nous ! C'est au ciel qu'on pardonne ! Mais là-haut, on est dans la société des anges. Ici, nous sommes sur terre, parmi les hommes. Pour qu'une minute de repentir puisse effacer toute une vie de crimes, encore faut-il qu'elle soit sincère ! Qui pourrait donc chez nous s'assurer que l'éventuel et hypothétique repentir de l'Allemagne ne serait pas une nouvelle hypocrisie, un mensonge nouveau ajouté à tant d'autres ?
 Quant à décréter d'avance que d'aussi imparadonnables criminels ne seront pas punis, outre que cela nous paraît le comble de l'injustice, il ne faut pas douter que ce serait pour eux un encouragement à recommencer. C'est aux agneaux qu'il faut penser avant de pardonner au loup !

Non ! Edouard Daladier a raison et il exprime une vérité de fait quand il précise qu'en semant la violence l'Allemagne a récolté la haine !... Une belle moisson et qui n'a pas poussé qu'en France ! Haine justicière qui est comme le cri de tant de victimes innocentes ! Haine préservatrice, grâce à laquelle on saura peut-être, cette

Informations

L'embargo des Etats-Unis

Le ministère de la guerre des Etats-Unis a fait savoir qu'en raison de l'agression russe contre la Finlande, aucune licence pour les armements ne sera plus accordée à destination de l'U.R.S.S.
 Ce communiqué constitue une application des déclarations faites dans la soirée par M. Cordell Hull sur l'embargo moral, qui devient ainsi un embargo effectif.

Proposition de loi sur l'utilisation des mobilisés

M. Louis Mourier et un certain nombre de ses collègues ont déposé une proposition de loi que le Sénat a envoyée pour étude à la commission de l'armée, assurant une utilisation rationnelle et équitable de tous les mobilisés et fixant l'affectation aux unités combattantes des officiers, sous-officiers et soldats appartenant à l'armée active et aux classes de la première réserve.

Dans les régions frontières finno-russes

Des combats acharnés ont eu lieu dans les régions frontières. Les pertes des troupes soviétiques auraient été très importantes. Au nord du lac Ladoga, les troupes finlandaises se sont retirées, conformément au plan de défense du commandement suprême. On a remarqué que les mouvements des troupes soviétiques ont été assez lents. Plusieurs navires tanks ont été pris par les Finlandais.

Les Finlandais maintiennent leurs positions

De violents combats se sont déroulés, au cours de la nuit dernière, au nord du lac Ladoga, plus particulièrement près de Suojärvi, où les Finlandais ont dit-on, maintenu leurs positions malgré les violentes attaques des Soviétiques.

Déclaration d'un Ministre du Reich

Le docteur Franck, Ministre d'Etat du Reich, a fait un discours à Prague. Il a dit notamment :
 « Nous ne tolérerons plus aucune démonstration. A partir de maintenant nous agirons sans arrêt et nous utiliserons les armes les plus efficaces. »
 Le gouvernement suédois a décidé le renforcement de la défense de son territoire, particulièrement dans les régions nord et côtière et dans l'île de Gotland. Toutes les permissions ont été suspendues.

Les sympathies italiennes à la Finlande

Bien que l'Italie se soit abstenue, jusqu'ici, de prendre ouvertement position en face de l'agression soviétique contre la Finlande, il est certain que ses sympathies vont au peuple finlandais, dont la résistance héroïque devant un envahisseur très supérieur en nombre a soulevé l'admiration des Italiens.
 La démonstration que la jeunesse fasciste a organisée devant l'ambassade de l'U.R.S.S. aux cris de : « Finlande, Finlande ! », puis devant la légation finlandaise à Rome, est significative à cet égard.

Aux frontières de la Hongrie

On mande de Sighet que, de divers côtés, la nouvelle se confirme que les Allemands opèrent actuellement d'importantes concentrations de troupes aux frontières de la Hongrie. L'état-major des forces allemandes massées en Slovaquie se trouverait à Prosov, aux confins de l'Ukraine carpathique.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

La Paix perpétuelle du Sieur Brunet

En remuant de vieux papiers, nous tombons sur une étude, un projet, un plan de Paix perpétuelle établi quelques années avant la Révolution, c'est-à-dire avant quinze ans de guerre à peu près ininterrompue, par un sieur Brunet. Qui était-ce, ce Brunet ? Nous l'ignorons et rien dans les papiers que nous avons sous les yeux ne permet de le deviner. Mais bon nombre des idées qu'il émettait en 1774, c'est-à-dire en pleine guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, ont surgi à nouveau au lendemain de la guerre de 1914-1918. Ne parlait-il pas, dès la première page de son travail, envoyé au ministre des Affaires étrangères Vergennes, ne parlait-il pas d'établir un tribunal suprême européen, dont les décisions auraient force de loi sur tous les peuples d'Europe ? Il ne s'agissait pas, à proprement parler, de faire des Etats-Unis d'Europe, comme on l'a parfois rêvé au cours du XIX^e siècle et même du XX^e. Chacune des nations conservait, dans le plan Brunet, son indépendance propre, son administration propre, ses lois fondamentales. Mais le Tribunal international, érigé au-dessus des souverainetés diverses, devait avoir pour tâche de limiter la concurrence des intérêts matériels des peuples, dont dès 1871, — et ce n'était pas un signe de

Un prêt de 44 milliards à l'Angleterre

Il ressort de dépêches de New-York, reçues à Londres, que les Etats-Unis sont prêts à aider financièrement la Grande-Bretagne sur une grande échelle.
 Cette aide permettrait à la Grande-Bretagne d'emprunter aux Etats-Unis jusqu'à concurrence d'un milliard de dollars (44 milliards de francs).
 Avec cette somme, l'Angleterre pourrait acheter tous les armements et tout le matériel de guerre dont elle a besoin.

Nouvelle bombe aérienne

Un Anglais de 13 ans, John Clough, élève à l'école de Hydal, que ses maîtres considéraient comme un génie de la mécanique, a découvert un nouveau modèle de bombe aérienne et a soumis son invention aux experts du ministère des Fournitures. Un de ceux-ci a déclaré que John Clough avait eu une idée remarquable. Les plans qu'il a fournis sont l'objet d'un examen approfondi.

Communiqué officiel

N° 182. — Journée calme. Activité de patrouilles sur quelques points du front.
 N° 183. — Rien d'important à signaler.

EN PEU DE MOTS...

— Les dons adressés à la Caisse autonome de la Défense nationale pendant la période du 24 au 30 novembre dépassent 2 millions et demi.
 — Dans sa maison de Capbreton, Mme Loube s'est éteinte. Elle avait eu, le 10 juillet dernier, 105 ans. On annonce également la mort, à l'âge de 103 ans, de M. Rousseau Eugène, décédé à Neville, dans le pays de Caux.

— Depuis deux jours, un million de réfugiés espagnols ont quitté Clermont-Ferrand pour être rapatriés par Hendaye. Ils ont exprimé leur gratitude pour l'accueillante hospitalité qu'ils avaient reçue.

— Un typhon qui, selon les experts météorologistes, serait le plus violent qu'on ait vu depuis 1908, s'approche rapidement de Manille. Il aurait ravagé cinq îles sur son passage, au sud-ouest de Manille.

— Le Secrétaire général de la Société des Nations a convoqué, à la demande de la Finlande, le Conseil de la S.D.N. pour le samedi 9 décembre et l'Assemblée pour le 11.

— La radio suédoise fait savoir que les autorités d'Helsinki communiquent officiellement que les bombardements soviétiques ont fait, dans toute la Finlande, 85 morts et 181 blessés.

— Les recouvrements opérés pendant les mois d'août et de septembre 1939, au titre du budget général, se sont élevés à la somme globale de 8 milliards 716 millions 139.000 francs.

NOS ÉCHOS

Augustine Brohan.

On vient de rééditer un petit ouvrage d'Augustine Brohan, la fameuse actrice qui fut connue autant par son esprit que par son talent. Tels de ses mots sont restés célèbres, presque classiques.

— Dis-moi, Titine, lui demandait un jour une camarade entièrement dépourvue d'orthographe (Rachel, pour ne pas la nommer), est-ce que « jockey » prend un « j » ?

— Parbleu, répliqua Brohan sans broncher, sans quoi comment monterait-il à cheval ?

Comme on parlait devant elle d'une actrice à grandes prétentions qui comptait dans sa carrière plus de scandales que de succès :

— Cette femme-là, dit Augustine en ajustant son face-à-main, décidément elle est trop connue, — et pas assez célèbre.

Et encore :
 — De quoi parlez-vous ? demandait-elle un jour au foyer à Ravergie et Provost, deux intrépides caiseurs.
 — De la création du monde.
 — Je n'y étais pas. Voyez Mme Allan.

C'est chez le même Provost, au cours d'un dîner, comme on lui montrait un docteur médiocre, connu pour ses bonnes fortunes et ses mauvaises cures.
 — Le docteur M... ! un homme charmant ! Et si vous saviez comme il prend galement la vie !
 — La vie des autres !

Un jour, un individu grossier racontait ses prouesses cynégétiques :
 — Je m'élançais à la poursuite de l'animal... Soudain, les taillis s'écartent... j'aperçois un mufle...
 — Lui aussi ! dit Augustine.

Comme une jeune théâtrale, de mœurs légères, lui disait :
 — A force de me voir jouer les travestis, la moitié de Paris va me prendre pour un homme !...
 — Rassure-toi ! l'autre moitié sait le contraire !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

Application du taux de 15 0/0

Le décret-loi du 10 novembre 1939 a précisé que, jusqu'au 31 décembre 1939, la contribution nationale continuerait à être perçue par voie de retenue sur les traitements et salaires au taux de 2 0/0 dans les mêmes conditions que précédemment.

En conséquence, les chefs d'entreprise qui auraient opéré des retenues au taux de 15 0/0 sur les salaires de certains de leurs ouvriers ou employés sont invités à restituer aux bénéficiaires les sommes retenues en trop, c'est-à-dire la différence entre la taxe de 15 0/0 et celle de 2 0/0.

Les employeurs qui auraient déjà versé au Trésor le montant des trop-perçus en obtenant eux-mêmes la restitution en adressant, au Directeur départemental des Contributions directes, une demande écrite accompagnée de la quittance ou d'une copie de la quittance du percepteur.

Au Sénat

A la suite du tirage des bureaux du Sénat, dans la séance du 30 novembre, M. Fontanille fait partie du 1^{er} bureau, M. Loubet du 7^e et M. Garrigou du 8^e bureau.

Votes de nos députés

Sur l'article unique du projet modifiant l'article 36 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de la guerre (le Gouvernement a posé la question de confiance), les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 316 voix contre 172.

Votes de nos sénateurs

Sur l'article unique du projet de loi adopté par la Chambre, sur l'organisation générale de la nation pour le temps de la guerre, les sénateurs du Lot ont voté : Pour.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

Le Sénat a adopté par 249 voix contre 19.

CAHORS

L'HORAIRE DES TRAINS POUR LE SERVICE D'HIVER

Dans notre prochain numéro, nous publierons l'horaire des trains pour le service d'hiver qui a commencé le 1^{er} décembre dernier.

BON COMMENCEMENT

Avec une vive satisfaction, les Cadurciens constatent qu'un bien utile amélioration vient d'être apportée à l'éclairage du Boulevard. Depuis quelques jours aussi, l'horloge municipale, qui n'était plus éclairée, projette une bonne clarté, à la satisfaction des passants et promeneurs.

Serait-ce le commencement d'application d'un futur (?) projet d'amélioration de l'éclairage en ville ?

On le dit : souhaitons-le ardemment, car en vérité par ces temps de brume et de brouillards, la circulation à travers les rues, à partir de 17 heures 30, n'est pas des plus agréables, et quelques lampes supplémentaires dans les quartiers actuellement privés complètement de lumière rendraient un bien réel service à ceux qui ont à parcourir ces quartiers.

La mesure décidant l'éclairage de l'horloge municipale est très approuvée, mais si les passants sont contents de voir... l'heure, ils seraient encore plus enchantés de se diriger en toute sécurité dans les rues actuellement plongées dans la nuit noire !

Que ce soit là un « bon commencement », c'est ce que nous souhaitons avec tous nos concitoyens ! L. B.

JUGEMENT ANNULÉ

Au cours de l'année 1938, MM. Barât, Delcros et Artigas, garagistes à Cahors, étaient poursuivis pour infraction à la loi sur les allocations familiales.

Les garagistes étaient soumis à l'obligation de s'affilier à une Caisse de compensation agréée par le Ministère du Travail. Or, ils étaient affiliés à une Caisse de compensation qui, d'après la Caisse de compensation des allocations familiales du Lot, n'était pas approuvée et agréée par le Ministère du Travail.

Le tribunal de simple police de Cahors condamna les garagistes qui relevèrent appel de ce jugement devant le tribunal correctionnel de Cahors qui condamna ces derniers à autant d'amendes que d'infractions et accorda un franc de dommages-intérêts à la partie civile, la Caisse de compensation des allocations familiales du Lot.

Un pourvoi en Cassation fut signé par les garagistes et la Cour Suprême cassa le jugement du tribunal correctionnel de Cahors.

Cette affaire a été appelée devant le tribunal correctionnel d'Agen qui, après plaidoirie de M^e Lacaze pour les garagistes, a prononcé défaut contre la partie civile en la déboutant, déclarant sa demande non recevable et la condamna aux dépens.

SPÉCULATEURS POURSUIVIS

Une enquête ouverte par le Commissaire de police a permis d'établir que le 1^{er} décembre, jour de foire, à Cahors, les nommés Gorse, négociant à Livernon, et Beaudouville, boulanger à Espédaillac, avaient acheté une assez grande quantité de maïs avant l'heure réglementaire. En quelques instants, il ne restait presque plus de maïs sur le marché.

Le sieur Beaudouville, interrogé, a avoué avoir revendu plusieurs sacs à un prix nettement supérieur au prix d'achat.
 Ces faits ont provoqué un vif mécontentement et soulevé de nombreuses protestations parmi les acheteurs. Le dossier de l'enquête a été transmis à M. le Procureur de la République qui a ouvert une information.

Les petites exploitations admises aux marchés de l'Etat

Les petites exploitations pourront former des groupements locaux auxquels l'Etat pourra attribuer des marchés dans les mêmes conditions de régime et de contrôle. Ces groupements répartiront les commandes entre leurs membres et en assureront l'exécution régulière.

Nécrologie

Mme Blanche Lafage est décédée à Saint-Vincent-Rive-d'Olt, où ses obsèques ont été célébrées samedi au milieu d'une nombreuse assistance. La regrettée défunte, âgée de 87 ans, était la mère de notre confrère et excellent ami, Léon Lafage, le conteur célèbre, auteur de tant d'œuvres exquises et savoureuses qui ont fait de lui l'Alphonse Daudet du Quercy. Nous tenons à lui dire notre amitié dans sa douleur à laquelle nous nous associons bien cordialement.

Foire du 1^{er} décembre

La foire du 1^{er} décembre a été importante. Nombreux étaient les marchands forains et les visiteurs qui étaient venus à Cahors. Tous les marchés étaient très approvisionnés. Au foirail aux moutons, les brebis d'élevage se sont vendues 250 fr. la pièce.

Marché : Poulets, 7 fr.; poules, 6 fr. 50; dindons, 7 fr.; dindes, 6 fr.; lapins, 4 fr. la livre; œufs, 10 fr. la douzaine.

Marché aux oies grasses : Oies grasses et canards gras, 9 fr. la livre; oies à engraisser, 120 à 140 fr. selon grosseur.

Marché aux truffes : 600 kg. de truffes ont été vendus au cours de 20 fr. le kg.

Service de recrutement

M. Gez, sous-lieutenant de réserve du service de recrutement, est promu au grade de lieutenant et affecté à la 17^e région.

Infanterie

Sont promus au grade de lieutenant de réserve et affectés à la 17^e région les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

Bonnery, Bouysson, Caballe, Castex, Chappuis, Doure, Gatel, Guey, Monne, Fréchal, Terres.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Homicide et blessures involontaires. — Le 5 juin dernier, sur la route de Cahors à Limogne, dans la commune de Cremps, une collision se produisit entre une auto conduite par M. Costa, hôtelier à Bessège, et l'auto pilotée par M. Coville.

Le choc fut des plus violents. Mme Dalbois, belle-sœur de M. Costa, fut mortellement blessée; Mlle Montméja fut blessée.

L'enquête a établi que la faute incombait à M. Costa lequel avait abordé un tournant dangereux en empruntant la coté gauche de la route, barant la voie à l'auto de M. Coville.

M. Guyon, ministre public, s'attache à démontrer la responsabilité de Costa, contre lequel il demande une peine sévère. M^r Xavier Gisbert prend la défense de Costa qui est condamné à 3 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Trouvaillie

Il a été trouvé une bicyclette par M. Meyre, agent de police, qui la tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Contraventions

Pour défaut de dispositifs d'éclairage sur la plaque arrière de son auto, contravention a été dressée à un chauffeur de Gramat.

Contravention a été également dressée à un habitant de Loubressac pour défaut de panneau indicateur de remorque à son auto.

EDEN

Mercrèdi, samedi et dimanche, en soirée à 20 h. 30, dimanche, matinée à 15 heures.

TARZAN, L'INVINCIBLE

Un bon complément et les Actualités avec les derniers faits et nombreux reportages.

PALAIS DES FETES

Mercrèdi 6, samedi 9, dimanche 10 décembre, en soirée à 20 h. 45, dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films, Victor Franzen et Edwige Feuillère dans

FEU

avec Aimos et Jacques Baumer.

Le plus grand ténor du monde, Benjamino Gigli dans

BERCEUSE A L'ENFANT

Actualités mondiales de la semaine.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

La Chambre de Commerce du Lot s'est réunie sous la présidence de M. Orliac, Président. M. le Préfet du Lot assistait à la séance. Parmi les nombreuses questions qui ont été examinées, il convient de signaler particulièrement les suivantes :

Comité départemental de surveillance des prix. — M. le Préfet, donne lecture d'une lettre par lui adressée à M. le Préfet et dans laquelle il lui signalait l'impossibilité pour les détaillants de saisir le Comité départemental de surveillance des prix chaque fois qu'un produit acquis par eux aurait supporté, au départ de chez le grossiste ou fournisseur, une hausse régulière.

Après échange de vues, il est entendu que le détail n'aura pas, dans ce cas, à aviser les Services préfectoraux, mais devra être en mesure de fournir toute justification nécessaire.

Commandes d'armement pour la petite industrie et l'artisanat. — Une circulaire du 21 novembre 1939 de M. le Ministre de l'Armement prescrit aux Préfets de procéder, avec le concours des Chambres de Commerce, des Chambres des Métiers et des Groupements professionnels, à l'inventaire des possibilités de la petite industrie et de l'artisanat afin que ces catégories de citoyens puissent participer à l'exécution de commandes du Ministère de l'Armement.

L'Assemblée procède à un large échange de vues sur cette question qui, dès qu'elle aura été mise au point par les Services de la Préfecture, de la Chambre de Commerce et de l'Artisanat familial du Lot, sera portée à la connaissance des intéressés par voie de communiqué à la Presse.

Traites sur débiteurs mobilisés. — Sur la proposition de M. Orliac, la Chambre décide d'intervenir auprès de M. le Ministre des Finances pour lui demander que les traites impayées par des débiteurs mobilisés et ayant dû cesser toute activité commerciale ou industrielle soient conservées, sous certaines garanties, jusqu'après les hostilités, par la Banque de France, d'accord avec le Ministère des Finances.

Mulhouse n'est pas évacuée. — M. le Président donne lecture d'une lettre adressée par le Président de la Chambre de Commerce de Mulhouse faisant connaître que, contrairement à des bruits tendancieux qui ont été répandus, la ville de Mulhouse n'est pas évacuée et que les affaires continuent à y être traitées dans les conditions habituelles. (à suivre).

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratiér

Obsèques. — Le mercredi 29 novembre décédait à Ganic, à l'âge de 61 ans, M. Adrien Selves, instituteur en retraite, à la suite d'une longue et douloureuse affection.

M. Selves, sorti de l'École Normale de Cahors, fut d'abord chargé de l'école publique de Dégagnac. Il passa ensuite à l'école de Boisse, section de la commune de Castelnau, où il épousa Mlle Ginibre, qui fut nommée institutrice de l'école de filles de Boisse.

Les deux écoles de Boisse ayant été réunies en une école mixte, M. et Mme Selves passent à Ganic, section de la commune de Castelnau.

Mme et M. Selves étaient deux excellents maîtres qui s'occupaient très activement de leurs élèves et qui gagnèrent bien vite les affectueuses sympathies des familles de tous leurs élèves. Mais une sérieuse maladie obligea M. Selves à prendre sa retraite.

Les obsèques de M. Selves ont été célébrées à Castelnau-Montratiér le 29 novembre, à 10 heures. Une très nombreuse assistance, composée des familles, auxquelles s'étaient joints les institutrices et les instituteurs du canton et les élèves de l'école publique de Castelnau, accompagnait le cercueil du maître regretté au caveau de famille.

Au cimetière, M. Pechméja, ancien directeur de l'école laïque de Castelnau, dans une éloquente et affectueuse allocution, a retracé la brillante carrière du regretté défunt, son ami, insistant sur le dévouement dont il faisait preuve pour assurer l'instruction, l'éducation et l'avenir de nos chers enfants.

Nous nous associons au deuil cruel qui frappe Mme Selves, sa veuve, et nous lui exprimons nos respectueuses et sincères condoléances, ainsi qu'à ses deux filles, à son gendre, M. le docteur-vétérinaire C. Tysset, ainsi

qu'à tous les autres membres de la famille.

Puy-l'Evêque

Déclaration de récolte de vin. — Année 1938 : nombre de déclarations : 206 ; superficie : 290 ha ; vin blanc : 35 hl ; vin rouge ordinaire : 5.222 hl ; appellation d'origine : 103 hl. — Total : vin blanc : 35 hl ; vin rouge : 5.385 hl.

Année 1939 : nombre de déclarations : 229 ; superficie : 319 ha ; vin blanc : 88 hl ; vin rouge ordinaire : 13.025 hl ; appellation d'origine : 181 hl. — Total : vin blanc : 88 hl ; vin rouge : 13.206 hl.

Saint-Vincent-Rive-d'Olt

Obsèques de Mme Lafage. — Samedi matin ont eu lieu les obsèques de Mme Lafage, mère de notre confrère, M. Léon Lafage, le talentueux écrivain qui a puisé tout le génie de sa langue dans notre terroir quercynois.

Mme Lafage, qui avait eu une verte vieillesse, vient de s'éteindre à l'âge de 86 ans, après une bien courte maladie. Elle était encore une de ces douairières, aimées et vénérées, si représentatives de ces ancestrales familles dont les ruraux ont toujours su apprécier les traditionnelles vertus raciales.

Il est donc superflu d'ajouter que, malgré le vide si angoissant que la mobilisation a fait dans nos foyers, toutes les maisons de Saint-Vincent étaient largement représentées au convoi funèbre où l'on remarquait aussi pas mal d'amis venus du voisinage.

Le deuil était conduit par M. Léon Lafage, accompagné d'amis en l'absence de son fils, M. Gustave, mobilisé, et de son gendre, le lieutenant Fernand Poué, également aux armées.

Après la cérémonie religieuse, la dépouille de la regrettée défunte a été déposée dans le caveau de famille qui se dissimule sous des cyprès, au creux d'un vallon solitaire et non loin de la maison paternelle. C'est là que Mme Lafage mère va dormir son dernier sommeil, à côté des ancêtres et de son mari, décédé il y a quelque vingt ans à l'heure où, venant de prendre sa retraite comme percepteur honoraire, il escomptait encore l'avenir pour retrouver ses joies familiales sous le toit ancestral et renouer le fil de toutes les sympathies dont il jouissait à Saint-Vincent.

Dans cette bien douloureuse épreuve, nous renouvelons à notre ami, M. Léon Lafage, à Mme Lafage, à Mme et M. Poué, à M. Gustave Lafage, à toute la famille, nos condoléances les plus attristées. — Ernest LAFON.

Rhumatismes à la campagne

Hommes ou femmes obligés aux travaux des champs qui souffrent de douleurs, vous devez avoir recours au nouveau médicament Gandol, puisque c'est le seul remède, basé sur une nouvelle méthode, qui, après avoir dissous et éliminé l'acide urique, empêche la reproduction de ce poison. L'action décongestionnante de Gandol sur les muscles et les reins apaise les douleurs et rend à l'organisme sa souplesse. Les rhumatismes des rhumatisants soulagés se chiffrent par centaines. Le Gandol est recommandé contre le rhumatisme, la goutte, la sciaticité, douleurs musculaires, maux de reins, et coïte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Loubet, sénateur-maire.

Étaient présents : MM. Loubet, Besombes, Bonnet, Clavel, Montillet, Bouysson, Desplats, Roques, Pons, Longet, Nasstorg, Sanarens.

Par délégation : Bouysson, Périé, Baraillé.

Absents excusés : MM. Delpeuch, Docteur Négrier, Despoux, Laby, Romet.

Après lecture du rapport financier et explications du maire, le budget additionnel 1939, le budget primitif 1940 et le budget de l'internat municipal du Collège de jeunes filles sont approuvés.

Le tirage de l'emprunt de 120.000 fr. sur particuliers donne lieu au recrutement de sept obligations à la date du 12 janvier 1940 : numéros 10, 22, 73, 78, 102, 119.

La décision prise par le Comité départemental en ce qui concerne la révision de prix pour une entreprise à l'hôtel des postes et une entreprise à l'école des filles est approuvée.

À la suite d'une pétition pour travaux d'amélioration d'une voie publique, l'architecte municipal est chargé d'établir un projet.

La commission des travaux publics sera convoquée pour examiner un projet concernant le réservoir de distribution d'eau.

710^e Section des Médailles Militaires. — La réunion générale extraordinaire de cette Section aura lieu le dimanche 19 décembre, à 10 h. 30, à la mairie.

Dans les circonstances présentes, nous

invitons tous les sociétaires à y assister. Ceux appartenant à d'autres Sections et réfugiés à Figeac sont instamment priés de venir.

Orléans du jour : 1^o renouvellement du bureau ; 2^o organisation de notre Société pendant le cours des hostilités ; 3^o cotisations année 1940 ; 4^o questions diverses.

Les camarades sont priés d'observer avec la plus grande exactitude l'heure de la réunion. Le présent avis tiendra lieu de convocation. — Le Bureau.

Le colis du soldat. — Le Comité de soulagement des souffrances de la guerre désire, en réalisant l'œuvre du colis au soldat, marquer, dans un envoi prochain, sa sympathie aux compatriotes du front.

Il prie les familles des mobilisés de vouloir bien faire connaître le nom et l'adresse de ceux des leurs qui sont mobilisés au front avec le grade de caporal, soldat ou sous-officier.

À cet effet, une boîte sera mise à la conciergerie de la mairie, il suffira aux familles des intéressés d'y déposer un billet indiquant l'adresse exacte des destinataires.

Le colis sera modeste, il vaudra, non par son importance, mais par le désir d'inclure dans l'envoi une affectueuse pensée.

Publications de mariage. — Entre M. Faguères Joseph-Baptiste, demeurant à St-Denis (Seine), actuellement aux armées, et Mlle Marie-Louise Gateau, sans profession, également de St-Denis, en résidence actuelle à Lavassière-de-Piégne.

Alerte au quartier. — Le 27 novembre, vers 18 h. 15, grand émoi dans la rue Orthobadial. Là, habitent des gens paisibles parmi d'autres qui le sont moins. On entendait appeler au secours et le commissariat de police était alerté de toutes parts. C'était Domingo, 30 ans, Portugais, et Tronto Armando, 46 ans, son compatriote, qui réglèrent leurs comptes au retour de l'un d'eux. L'autre l'aurait volé ! Pas son portefeuille, mais une certaine Le Nué Bernadette, qui ferait des remplacements. La scène s'est passée dedans, après bris de porte et de carreaux, de l'atroupement et de l'effolement. Pas de blessures graves, mais un p.-v. bien tassé pour tapage nocturne.

Tribunal correctionnel. — Président : M. Mabire, président départemental ; juges : MM. Delrieu et Carayrou ; ministère public : M. Guyon ; greffiers : MM. Fournols et Plé ; huissier : M. Vermande.

Accident d'auto : Le 26 mars 1939, sur la route de Bagnac, la voiture de M. G... fut dépassée par l'auto conduite par M. L... La première fit une chute aussitôt après dans le ruisseau de Nègrebou. Le conducteur prétendit que la faute de l'accident incombait à M. G., qui repartit trop tôt sa droite. De plus, le dépasement aurait eu lieu dans un virage. M. le Président lui fait observer qu'il n'a pas assez ralenti. M. Tassart, du barreau de Cahors, se présente pour soutenir la défense et les intérêts de M. G.

Les victimes sont des parents de M. G., au total six personnes, dont une décédée un mois après l'accident. M. Tassart insiste sur le fait qu'il n'y a pas de preuve de la responsabilité de son client. Ainsi, les conséquences de l'accident sont suffisamment graves sans y ajouter les conséquences pénales. Le tribunal condamne M. G. à 50 francs d'amende.

Président : M. Delrieu ; juges : MM. Carayrou et Longueuch.

Blessures involontaires. Le 22 juillet, à Faycelles, à l'embranchement de la route nationale et le chemin n^o 33, une auto venant de Figeac a heurté un motocycliste venant de Faycelles : ce motocycliste fut sérieusement blessé. Il résulte de l'enquête que l'automobile avait pris le virage correctement. Le motocycliste fut projeté dessous l'automobile. M. Faguères, plaçant la cause de l'automobiliste, se demande pourquoi son client est poursuivi : est-ce parce qu'il n'est pas assuré ? Mais y a-t-il délit ? Y a-t-il une responsabilité pénale ? Si les faits sont rapportés avec toute la clarté possible, le motocycliste aurait pris le tournant sur la gauche et aurait zigzagué. Ce dernier, blessé gravement à la tête, est aujourd'hui guéri. La condamnation de l'automobiliste créerait un précédent déplorable. Le comparant est appelé demain pour remplir ses devoirs militaires. Le tribunal l'acquitte sous le bénéfice du doute.

Suicide. — Dimanche, M. Alignières, de la commune de Linac, a prévenu la gendarmerie que le corps d'un homme séjourant dans le ruisseau de Veyre, au lieu dit passage de Lascombes. La gendarmerie a trouvé dans une poche une carte d'invalidité de 75 %, délivrée par l'Office départemental de Seine-et-Marne et autres papiers.

Le noyé s'appelle Paul Vorein, âgé de 40 ans. Sur le hergé opposé, on a trouvé un chapeau et un portefeuille contenant 400 francs.

M. le Docteur Saniers, qui a fait les

constatations, n'a relevé aucune trace de ceux. Toute idée de crime doit être écartée. Le permis d'inhumation a été délivré.

Assier

Les renards. — Ces jours derniers, le poulailler de M. Vieillescaze, retiré des chemins de fer, a été visité par les renards. La rufle fut importante, car dix poules furent emportées.

Terrou

La fièvre aphteuse. — On annonce que la fièvre aphteuse vient de faire sa réapparition à la ferme Lafage, du bourg.

Cajarc

Conseil de révision. — La séance du prochain Conseil de révision de la classe 1940 et des journés des classes 1938 et 1939 aura lieu le 8 janvier prochain.

Si la toux vous empêche de dormir

Si la toux vous réveille la nuit, si les quintes de toux se répètent, si l'irritation augmente, prenez du Pulmol. Vous avez déjà trop tardé, car un rhume se soigne dès le début. Le Pulmol calme la toux et le soulagement est immédiat. Le Pulmol vaut 13 fr. 50. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Gouget, décédé à l'âge de 80 ans. C'est une vieille et sympathique figure grammatoise qui disparaît. Nous adressons à Mme Roudayre, sa fille, à M. Roudayre, son gendre, à la famille, nos sincères condoléances.

Salviac

La Commission cantonale. — La Commission cantonale se réunira jeudi 7 novembre, à 14 heures, à Salviac, sous la présidence de M. le Juge de paix de Salviac, assisté de MM. les Maires du canton.

Seront examinés tous les dossiers parvenus au greffe de la justice de paix jusqu'à ce jour.

On réclame. — On nous avait annoncé le rétablissement du service de l'autobus Salviac-gare de Dégagnac. Nous avions fait connaître cette heureuse nouvelle aux nombreux usagers de cette station, mais on attend encore la réalisation de ce projet.

Nous voulons croire que le nécessaire sera fait sans retard pour le rétablissement de ce service dans l'intérêt le plus pressant de tous.

Le 1^{er} décembre est passé et l'autobus n'est pas encore rétabli.

Nous comptons sur la sollicitude de ceux qui veillent aux intérêts des populations de notre canton pour que satisfaction soit donnée aux usagers de cette ligne.

Souillac

Etat-civil de novembre. — Naissances : Blizonotroff Bernard ; Baselges Jacqueline, rue du Puits ; Négé Yvette ; Marcelle Leyrat ; Monique Darnis ; Anaïs Ségalar, Monique, place Saint-Martin ; Sagos Claude, aux Cuisines ; Gauthier Jean-Baptiste.

Décès : Bourrienne Jean, 63 ans ; Pasquie Elisabeth, 77 ans, place du Puits ; Debet Clara, 68 ans ; Pavrat Catherine, 79 ans, route Nationale ; Boin Josephine, 70 ans, rue Malbrès.

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU 4 DÉCEMBRE AU SOIR

Activité locale des éléments de contact.

Quelques tirs d'artillerie de part et d'autre.

Nouveaux mouvements de troupes en Rhénanie

De Paris : Un correspondant du « Journal » écrit :

On signale des mouvements de troupes assez importants en Rhénanie où les autorités militaires réquisitionnent tous les bâtiments et immeubles afin qu'ils servent de cantonnements aux troupes.

Les habitants évacués à l'intérieur et qui avaient fermé leurs maisons ou logements ont été invités à renvoyer immédiatement leurs clés aux autorités militaires.

Les informations relatives à ces mouvements de troupes sont contradictoires.

Alors que d'aucuns prétendent qu'il

s'agit de la relève de divisions fatiguées, d'autres déclarent qu'il s'agit de l'apparition de nouvelles formations.

Les renseignements que je possède confirment pleinement cette deuxième hypothèse.

Concentration de troupes allemandes à la frontière hongroise

De Bucarest : On mande de Sighet que de divers côtés la nouvelle se confirme que les Allemands opèrent actuellement d'importantes concentrations de troupes aux frontières de la Hongrie.

L'état-major des forces allemandes massées en Slovaquie se trouverait à Prosov, aux confins de l'Ukraine carpathique.

Devant l'expansionnisme soviétique l'Italie ne manquera pas d'agir au moment opportun

De Rome : Sans préciser la position de l'Italie à l'égard de l'expansionnisme soviétique, le « Resto del Carlino » déclare que l'Italie suit très attentivement les événements et qu'elle ne manquera pas d'agir au moment opportun.

Si personne ne peut faire de précision sur l'évolution des événements, écrit l'organe fasciste, il est clair que l'Italie se trouve dans une position nettement avantageuse qui lui permettra de dire, au moment opportun, des paroles décisives en rendant concrets ses droits sacrés et en sauvant la civilisation.

Un sous-marin allemand capturé dans le canal de Bristol

De Londres : Un communiqué de l'Amirauté indique simplement qu'un sous-marin allemand a été pris, il y a quelques jours, dans le canal de Bristol, et que tout son équipage a été débarqué et conduit dans un port d'internement.

Staline demande que sa flotte de commerce ait libre passage dans le canal de Kiel

De Londres : Le « Daily Sketch » affirme que Staline presse Hitler de lui accorder des droits de passage préférentiels à travers le canal de Kiel, vers la mer du Nord. La raison alléguée serait que la pose sans discrimination de mines dans le Kattégat met en danger les navires russes.

La vraie raison serait que Staline voudrait obtenir une porte de sortie commode et surtout bon marché pour le commerce russe de la Baltique.

Importantes manifestations à Rome en faveur de la Finlande

De Rome : De nouvelles manifestations en faveur de la Finlande et contre l'Union soviétique ont eu lieu lundi, à Rome.

Les étudiants se sont rendus en foule devant la légation finnoise, où ils ont acclamé la Finlande et poussé des cris hostiles à la Russie.

Le ministre de Finlande, M. Erko Jarnfelt, a dû apparaître au balcon, pour répondre aux acclamations des manifestants qui ont ensuite parcouru les principales artères de la ville, aux cris de : « Vive la Finlande ! A bas l'Union soviétique ! », cris auxquels les passants répondaient souvent par des applaudissements.

Afin d'éviter que des manifestations n'aient lieu devant l'ambassade de l'U.R.S.S., les autorités ont pris des mesures de précaution exceptionnelles : les abords de l'ambassade sont gardés par d'importants détachements de grenadiers, tandis que des cordons de troupes isolent en quelque sorte tout le quartier.

La guerrilla continue entre Polonais et Russes

La guerrilla entre Polonais et Ukrainiens, d'une part, et les soldats soviétiques, de l'autre, continue dans les Carpathes. A Lwow, les malades civils ont dû être évacués des hôpitaux pour laisser la place à de nombreux soldats russes blessés dans les Carpathes. Il est formellement interdit à la population d'interroger ces derniers, qui, d'ailleurs, risquent la peine de mort en révélant le moindre renseignement sur le lieu et la nature des combats auxquels ils ont participé.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 1

L'AMOUR PIRATE

Par WILLIAMSON

Adapté de l'anglais par Louis d'Arvers

I

L'ATTENTE

D'un geste nerveux, Carmen Gaylor écarta une lourde portière de franges multicolores, et pénétra dans une pittoresque véranda du plus pur style espagnol.

Tout, autour de la jeune femme, semblait avoir été conçu en accord avec sa beauté, et réalisé par un homme follement épris.

Evidemment, quand le richissime Gaylor, le plus important propriétaire du Brésil, avait demandé à la belle artiste madrilène, de trente ans plus jeune que lui, de renoncer pour l'épouser aux triomphes de la scène, il avait entendu lui donner la compensation d'une vie fastueuse.

Malheureusement, l'adoration du milliardaire mexicain s'était rapidement altérée sous l'empire d'une jalousie qui avait passé progressivement à l'oppression, puis à la réclusion et enfin à la brutalité.

Pendant douze ans, Carmen avait durement payé les quelques mois d'adulations et de soins précieux et tendres dont elle avait été tout d'abord comblée.

Depuis un an, la mort l'avait enfin délivrée d'une tyrannie qui lui devenait chaque jour plus intolérable.

Un an jour pour jour... Carmen évoquait ce souvenir sans haine, mais sans regrets hypocrites.

Pour la première fois, ce soir, elle avait quitté le deuil des veuves à quoi elle s'était soumise seulement par respect des convenances mondaines.

Elle portait une vaporeuse robe de mousseline couleur violette de Parme, qui faisait d'elle une grande fleur animée parmi les parterres que ses draperies frolaient au passage.

Elle était plus belle que jamais dans l'épanouissement de sa maturité de femme, au seuil de sa trentième année.

Comment ne vient-il pas après le billet que je lui ai adressé ? se demandait-elle fébrilement.

Elle s'avancant vers le seuil de la véranda, scrutant l'horizon.

Les derniers rayons du soleil couchant se concentraient sur elle, faisant valoir sa silhouette, comme autrefois convergeaient vers elle les feux de la rampe quand elle entraînait en scène.

La pose qu'elle avait prise inconsidérément, en s'appuyant au chambranle de la porte, accentuait la comparaison. Qui l'eût aperçue à cette minute aurait eu l'impression